

**PROCÈS - VERBAL du Conseil d'Administration**

**Séance du 24 juin 2025**

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni mardi 24 juin 2025 à partir de 17h.

**L'ordre du jour a été consacré aux points suivants :**

1. Avenant à la convention PEI avec l'association Alter'Bureau
2. Avenant à la convention du réseau ScPo relatif au concours d'entrée en 1ère année 2025 (sous réserve)
3. Renouvellement des accords de coopération internationale avec :
  - 3.1 – Medellin (sous réserve)
  - 3.2 – Glendon College de York University (sous réserve)
4. Election du directeur  
*L'ordre de passage des candidats sera déterminé par un tirage au sort.*  
*Chaque candidat, séparément et à tour de rôle, disposera de 10mn de temps pour présenter son projet, suivi d'une séance de 30mn de questions/réponses avec les administrateurs.*
5. Divers

Les annexes sont consultables via ce lien: <https://seafile.unistra.fr/d/59b7db383bf94ba9b37e/>

---

**Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :**

**Le Président :**

- M. SUARD : procurations de Mme BERTRAND DORLEAC et de M. BERSET

**Le Directeur :**

- M. HEURTIN

**pour les personnalités extérieures :**

- M. LARAT: procurations de M. MELMOUX-EUDE

- M. PFLIEGERSDOERFFER

- Mme ZIELINSKI

- Mme SITTLER: procuration de Mme NAVARRE

- M. SCHWARTZ : procurations de Mme PIETRZYK et de M. de GROSSOUVRE

**pour les enseignants :**

- Mme FLECHET

- M. FRANÇOIS

- Mme MICHEL

- M. MICHON

- M. KOVAR

- Mme WASSENBERG

- Mme ABALLEA

- Mme ZIMMER

- Mme ROIRON

- M. LASSERRE-CAPDEVILLE

- Mme BALOUKA

- M. JUHEM

**pour les représentants des personnels :**

- Mme BRUGGER

- Mme SCHAHL

**pour les représentants des étudiants :**

- M. BEDU

- Mme SALIOU : procurations de M. PROD'HOMME et de M. BONGARZONE

- M. LEVAN : procurations de Mme HUET et de Mme GROB

- Mme POIROT

- M. VERNEUIL

- M. TOURBATEZ

**pour les membres invités :**

- M. SIMON : candidat à l'élection

- M. DROIT : candidat à l'élection

- M. HEURTIN, Directeur

- Mme DELANNAY, Directrice déléguée à la démocratisation, l'inclusion et à la réussite étudiante

- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales

- Mme HMAE, Responsable administratif et financier, secrétaire de séance

- M. MONIER, Responsable administratif adjoint et Responsable du service des études et de la scolarité

**Excusés: /**

---

Le quorum étant atteint, M. SUARD ouvre la séance à 17h05.

En préambule, M. SUARD remercie chaleureusement M. HEURTIN pour son action à la direction de Sciences Po Strasbourg durant ces cinq dernières années, ainsi qu'à la présidence du réseau des Sciences Po durant cette dernière année, dans des circonstances d'une grande complexité.

M. SUARD indique que les points deux et trois de l'ordre du jour mentionnés sous réserve ne sont pas maintenus et propose d'examiner le premier point consacré à un avenant à la convention PEI avec l'association AlterBureau.

**1. Avenant à la convention PEI avec l'association AlterBureau (annexe 1)**

Mme DELANNAY présente l'avenant qui a vocation à permettre le versement d'une subvention d'un montant de 1 100 € à l'association Alter'bureau destinée à permettre le versement d'une gratification de 100€ aux étudiants recrutés par l'association pour encadrer les collégiens bénéficiaires du programme PEI Collège issus des huit établissements alsaciens partenaires. Cet accompagnement a consisté en trois déplacements dans les établissements et la présence lors de la journée de soutenance s'est déroulée le 27 mai 2025 à l'Hôtel d'Alsace à Colmar.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

**4. Election du directeur (annexes 2 à 7)**

M. SUARD accueille MM DROIT et SIMON en les remerciant de leur candidature. Il procède à un tirage au sort qui détermine l'ordre de passage suivant:

1- M. SIMON

2- M. DROIT

M. SUARD rappelle les règles annoncées jointes en annexe n°2 et qui prévoient en particulier:

- que chaque candidat, séparément et à tour de rôle, disposera de 10mn de temps pour présenter son projet, suivi d'une séance de 30mn de questions/réponses avec les administrateurs
- que pour être déclaré élu, un candidat devra réunir 19 suffrages en sa faveur
- et que trois tours de scrutin sont possibles.

M. SUARD donne la parole à M. SIMON.

M. SIMON le remercie, ainsi que les membres du conseil, de lui donner l'opportunité de présenter son projet pour Sciences Po Strasbourg.

Il partage dans un premier temps son diagnostic sur ce que signifie aujourd'hui diriger un IEP. Car c'est bien la fonction de direction d'une composante universitaire qui lui semble au cœur de l'enjeu actuel.

Le métier d'enseignant et d'enseignant-chercheur structure légitimement l'identité de l'établissement. Il vise à produire la connaissance par la recherche, à la transmettre par l'enseignement. Pour soutenir ces missions, une structure administrative existe : pour accueillir, orienter, accompagner, mettre en œuvre un projet pédagogique commun. Et cette structure, comme toute organisation, doit être dirigée.

Traditionnellement, cette direction revient à un profil purement académique. Cela se comprend, notamment pour porter les arbitrages pédagogiques. Mais le contexte actuel appelle à élargir le point de vue et à rechercher des compétences complémentaires.

Sciences Po Strasbourg sort d'une séquence difficile. Le climat a été tendu, d'abord avec les étudiants, mais aussi au sein de la communauté pédagogique. Cela a laissé des traces.

M. SIMON ne veut pas rompre avec ce qui a été fait. Mais il ouvrirait un temps d'apaisement. Un profil de direction davantage tourné vers la gestion, l'organisation et la facilitation lui semble aujourd'hui plus adapté. Il s'agit de recréer du lien, de remettre du visible, de redonner envie de travailler ensemble, autour d'une vision claire et partagée. C'est cette offre de services que M. SIMON propose à Sciences Po Strasbourg. Il apporte également une connaissance de l'institution à laquelle il est personnellement attaché, y ayant suivi une formation essentielle et y enseignant depuis maintenant près de dix ans. Ainsi, il démontre sa familiarité avec des problématiques de l'établissement, qu'il connaît de l'intérieur.

M. SIMON prioriserait l'apaisement et la reconstruction. Car diriger, c'est d'abord rassembler.

Le besoin immédiat est simple : retrouver une unité autour de notre mission fondamentale – former les étudiants, les accompagner, faire vivre une école exigeante mais humaine.

De grandes réformes ont été menées ces dernières années : premier cycle, second cycle, grand oral, développement du programme PEI... Il ne s'agit pas d'ajouter de nouveaux chantiers, mais d'en faire le bilan, de conforter les réussites, de corriger ce qui doit l'être, d'en gommer les aspérités, avec lucidité et méthode.

Mais surtout, il faut reconstruire les liens humains : avec les étudiants, qui demandent plus d'écoute ; avec les personnels administratifs, dont l'investissement quotidien mérite plus de reconnaissance ; entre sections disciplinaires, parfois fragilisées par les tensions ou la pression.

Il fait état d'une anecdote : certains surnomment les deux couloirs des enseignants « Berlin Est » et « Berlin Ouest ». Cela fait sourire, bien sûr. Mais derrière l'humour, il y a un signal. Un signal de distance, de fatigue. Son ambition n'est pas d'entretenir ces lignes de séparation, mais de les effacer. Il aimerait que la direction puisse mériter à son tour un surnom, celui de Pont de Mostar.

Cela implique de rénover les instances d'échange. Les comités pédagogiques ont été un premier pas, mais sont vite devenus des espaces de communication descendante. Il propose d'organiser des assemblées générales d'enseignants pour débattre des orientations, et de créer des formats légers de suivi, réguliers avec les responsables de section et chefs de service, ou ponctuels selon les projets. Cette méthode de dialogue doit permettre l'émergence de solutions partagées, y compris sur des irritants concrets comme la question de la prise en compte de la LV3 dans la moyenne ou celle des délais dans les remontées des notes.

Dans l'université, diriger, c'est d'abord faciliter : le directeur n'a que peu de pouvoir hormis celui de l'influence. Faciliter le travail de ceux qui enseignent, de ceux qui gèrent, de ceux qui accompagnent.

Au fil des ans, des procédures se sont empilées. Chacune prise isolément se justifie. Mais leur accumulation crée des lourdeurs, des rigidités. L'une de ses priorités, si les administrateurs lui accordent leur confiance, sera de revoir les processus internes : alléger ce qui peut l'être, assouplir, fluidifier.

Cela suppose aussi de renforcer l'autonomie des agents dans leur champ de responsabilité, sans insécurité. Il s'appuierait sur le management intermédiaire, souvent pilier discret mais essentiel de notre fonctionnement, encore trop peu reconnu. Cela passe enfin par une meilleure circulation de l'information. Trop souvent, les décisions arrivent sans préavis, ou sont mal comprises. Il souhaite une gouvernance visible, où chacun peut anticiper les projets, y contribuer en amont, et comprendre les arbitrages. Cela demande du temps, certes, mais c'est aussi ce temps qui fonde l'adhésion.

Diriger, enfin, c'est aussi arbitrer, avec méthode. M. SIMON croit possible de le faire autrement. Non en imposant, mais en construisant des consensus raisonnés, dans des instances rénovées, et toujours en gardant un œil sur les moyens humains disponibles.

La culture de Sciences Po Strasbourg n'est pas celle de l'affrontement. C'est une culture du débat, de la collégialité, de la parole argumentée. Ce n'est pas toujours rapide, mais c'est une richesse. Il est prêt à investir le temps nécessaire pour construire ces consensus, car c'est ce qui évite que les décisions ne deviennent sources de ressentiment. Sans cela, les réformes risquent d'être dysfonctionnelles.

Être directeur, ce n'est pas chercher la ligne de moindre résistance. C'est porter une parole claire, assumer des choix, mais en les prenant au terme d'un échange sincère, en respectant toutes les voix. C'est aussi être impartial. Refuser de favoriser un camp, une section. Veiller à l'équilibre entre les disciplines – fondement de la culture de l'école.

M. SIMON inscrit sa candidature au service du collectif. C'est dans cet esprit qu'il sollicite la confiance des administrateurs. Il a d'abord dirigé une entreprise de formation dans le secteur de la sécurité informatique. Cette première carrière lui a appris à gérer des équipes, à concevoir une offre pédagogique en lien avec les besoins du terrain.

Il a ensuite rejoint le service public par la voie de l'ENA, qu'il a intégrée en 2013 grâce à la préparation dispensée par Sciences Po Strasbourg. Depuis 2016, il y enseigne les finances publiques. En 2018, il a été nommé maître de conférences associé et responsable de la préparation aux concours. Parallèlement, il exerce comme magistrat à la Cour des comptes, où il a formulé des recommandations d'organisation à des structures très diverses.

Il est prêt à mettre cette expérience au service de l'établissement, pour organiser, simplifier, accompagner, et faire émerger des décisions efficaces et partagées.

Il s'appuiera sur toutes les compétences déjà présentes dans la maison. Il évoque notamment la fonction de chargé de mission à la recherche, prévue aux statuts mais restée lettre morte et dont il souhaite faire un vrai levier de rayonnement scientifique, en lien étroit avec les sections et laboratoires.

Il est également ouvert à travailler avec l'équipe en place, y compris les directeurs adjoints. Il a échangé avec plusieurs collègues, dont M. FERTIKH, qui pourraient s'impliquer dans la direction.

Sur le plan pédagogique, il souhaite conduire un bilan exigeant des réformes récentes, en lien étroit avec les équipes. Il souhaite par ailleurs relancer l'interdisciplinarité, parfois diluée : par exemple, via des enseignements d'ouverture croisés à deux voix, mobilisant plusieurs champs disciplinaires. Ces actions redonneront souffle et sens au modèle IEP.

M. SIMON poursuit en indiquant souhaiter inscrire Sciences Po Strasbourg dans un écosystème renforcé, en cultivant les partenariats. Cela vaut pour les relations avec les universités de l'espace rhénan (que ce soit en bilatéral ou dans EPICUR), pour les coopérations locales, mais aussi pour la préparation aux concours, qu'il veut rendre plus visible, plus accessible, en lien avec l'INSP, l'INET, et d'autres écoles.

Il ne veut pas imposer, mais ouvrir le débat. Travailler ensemble, par exemple, sur des enjeux fédérateurs comme la transition écologique. Pourquoi ne pas réfléchir collectivement à l'impact environnemental des études et s'inscrire

pleinement dans la démarche de développement durable et de responsabilité sociétale ? C'est un levier à la fois pédagogique, symbolique et fédérateur.

Autre enjeu majeur : l'intelligence artificielle. L'interdiction peut être nécessaire dans certains cas pour vérifier les acquis. Mais il faut aussi enseigner les bons usages. L'IA sera omniprésente dans le monde professionnel. Il serait paradoxal que l'esprit critique valorisé par l'école ne s'applique pas à ces outils. Là encore, il croit à l'intelligence collective pour mener cette réflexion et proposer des solutions concrètes.

En conclusion, M. SIMON estime que diriger Sciences Po Strasbourg, ce n'est pas exercer un pouvoir. C'est prendre une responsabilité : garantir un cadre stable, clair, respectueux des compétences de chacun, pour que tous – étudiants, enseignants, personnels – puissent accomplir leur mission dans les meilleures conditions.

Il indique croire aux valeurs du service public, à la force du collectif, au débat structurant. Il croit à l'avenir et à l'harmonie de cette maison à laquelle il est attaché.

Il remercie les administrateurs de leur attention et se tient à leur disposition pour répondre à leurs questions.

M. PFLIEGERSDOERFFER remercie M. SIMON pour sa présentation. Il indique représenter une collectivité locale et se positionne à ce titre comme une "pièce rapportée", laissant ainsi juger les représentants des personnels et des étudiants du projet proposé pour l'école. Il souhaite plus particulièrement revenir sur la récente séquence de l'irruption de considérations politiques et géopolitiques qui a profondément marqué cette école, pour demander à M. SIMON quel processus pourrait être mis en place pour qu'une crise similaire ne se reproduise pas.

M. SIMON, pour avoir vécu de l'intérieur cette séquence de 2025, estime qu'elle résulte de la cristallisation de tensions internes antérieures. Pour répondre à la question, il estime que, d'une part, le conseil d'administration n'a pas vocation à être une chambre de résonance politique. D'autre part, il favorisera le travail en amont des propositions amenées devant le conseil, de sorte à arriver à un consensus pour éviter une délibération clivante.

M. SIMON estime que ce qui a transformé les tensions en crise est le sentiment des étudiants de ne pas avoir été écoutés. Il conviendra d'éviter que l'insatisfaction ne conduise à des situations de blocage.

Mme ZIELINSKI indique siéger dans le même collège que M. PFLIEGERSDOERFFER. A ce titre, elle a tiré un enseignement depuis le début de son mandat, qui est que les personnalités extérieures ne sont pas suffisamment associées ou informées des discussions qui interviennent en amont des dossiers présentés en conseil pour émettre un avis éclairé. Elle interroge M. SIMON sur les solutions qui pourraient être apportées à cette problématique.

M. SIMON répond que cette question renvoie à celle de la gouvernance et de la nécessité de se donner le temps pour conduire les réformes en atteignant un point de consensus. Le principe de réunions préparatoires systématiques du conseil ne lui semble pas être pertinent, il est toutefois indispensable que les administrateurs disposent de toutes les informations nécessaires à leur prise de décision, dans la mesure où l'initiative des mesures leur appartient et que la direction est chargée de l'exécution des décisions du conseil d'administration

Mme SALIOU souhaite savoir comment M. SIMON envisage d'assumer les charges de directeur, magistrat et directeur de la préparation aux concours.

M. SIMON a conscience que le poste de directeur de Sciences Po Strasbourg est une mission à temps plein. En cas d'élection, il a négocié avec Mme la présidente de l'université de Strasbourg de pouvoir être accueilli en détachement sur le budget de l'université. Il s'agit d'une procédure classique qui a pu bénéficier par exemple à M. DURANTHON pour lui permettre de rejoindre le corps préfectoral. Quant à la direction de la prépa, M. SIMON indique la co-diriger avec Mme CROWTHER-ALWYN, maîtresse de conférences associée qui sera en mesure de prendre le relais.

M. MICHON remercie M. SIMON pour sa présentation et lui demande quelles seraient ses deux priorités en cas d'élection.

M. SIMON évoque en priorité le projet relatif à la simplification des démarches administratives qui sont mal perçues par l'ensemble de la communauté. Il commencerait par une revue de ces processus. Il poursuit en positionnant en seconde priorité la question de l'interdisciplinarité des cours.

M. LEVAN souhaite savoir comment M. SIMON prévoit d'assurer la qualité de vie étudiante et enseignante à l'IEP dans le contexte actuel de coupes budgétaires.

M. SIMON confirme que le projet de rabot du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche annoncé à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros risque d'affecter le fonctionnement des universités. Il évoque plusieurs pistes possibles pour l'IEP de renforcer ses ressources propres. Le développement de la formation continue constitue un axe prioritaire à ses yeux. Il évoque également la possibilité de se tourner vers les fonds européens pour la recherche ainsi que vers les fonds associés à la coopération transfrontalière. Il souligne également sa volonté d'inscrire l'IEP dans l'un des projets de l'université de Strasbourg et qui vise à créer un grand pôle de préparation à tous les concours de la fonction publique.

Mme WASSENBERG interroge M. SIMON sur son positionnement à l'égard de l'université de Strasbourg en matière d'internationalisation.

M. SIMON estime que l'IEP a tout à gagner à travailler en synergie avec les services centraux dans ce domaine en termes d'économie d'échelle et de visibilité.

Mme POIROT évoque l'élection présidentielle qui se déroulera durant le mandat du prochain directeur ainsi que le risque d'une montée de l'extrême droite. Elle souhaite connaître les pistes de M. SIMON pour protéger l'IEP des attaques de l'extrême droite.

M. SIMON rappelle que l'indépendance des universités est un principe constitutionnel en France. Leur budget est ainsi moins dépendant de subventions à caractère discrétionnaire que les universités américaines par exemple. Par ailleurs, l'IEP de Strasbourg s'inscrit dans une structure plus large qui est celle de l'université de Strasbourg qui saura défendre son indépendance.

M. SIMON poursuit en soulignant qu'il appartient à l'IEP en tant qu'institution de rester dans son rôle, de veiller à conserver le principe de neutralité institutionnelle et ainsi à ne pas se positionner sur des enjeux électoraux.

Enfin, M. SIMON indique que s'il devait être élu directeur il veillerait à défendre la liberté académique des enseignants-chercheurs telle qu'elle est prévue par le code de l'éducation.

Mme FLECHET interroge M. SIMON sur son projet de composition de l'équipe de direction.

M. SIMON salue le travail exceptionnel de l'équipe en place et affirme qu'il serait ravi de collaborer avec Mmes LEHNI et DELANNAY si elles le souhaitaient. Pour ce qui concerne la direction des études, il indique avoir l'accord de M. FERTIKH pour occuper cette fonction. Il songe par ailleurs à former un binôme à la direction des études afin de couvrir le premier et le second cycle et garantir un poste à taille humaine.

Mme ROIRON interroge M. SIMON sur sa stratégie pour conserver à Sciences Po Strasbourg sa spécificité d'école dans le paysage universitaire strasbourgeois.

M. SIMON souligne la nécessité de se montrer proactif à l'égard de l'université de Strasbourg afin d'être écouté et reconnu dans ces spécificités. Il cite l'exemple du dossier de l'approche par compétences pour signaler que certaines composantes ont obtenu, par la voie de la négociation, de ne pas s'y conformer.

M. VERNEUIL l'interpelle au sujet de la problématique des droits d'inscription au concours commun de première année. Le tarif des non boursiers est passé au-dessus de 200€ et celui des boursiers stagne à 40€. Ces montants rendent les IEP inaccessibles pour de nombreux lycéens. A titre personnel, M. VERNEUIL indique qu'il a dû travailler dans une chaîne de restauration rapide pour financer les frais d'inscription au concours.

M. SIMON salue M. VERNEUIL pour la volonté dont il a fait preuve. Il ne va toutefois pas faire preuve de démagogie en promettant la gratuité du concours, car ces droits constituent une ressource pour les établissements du réseau. Par ailleurs, il souligne le fait que l'augmentation des droits des non-boursiers a permis de diminuer celui des boursiers. Il est par ailleurs très attaché à l'accessibilité des études dans les IEP et va donc s'engager pour poursuivre la réflexion afin de permettre la poursuite de la progression du taux de boursiers présents dans l'école.

Mme ABALLEA intervient pour souligner que la possibilité de s'inscrire au concours pour les boursiers est une chose, le réussir en est un autre. Elle aurait souhaité connaître la réponse de M. SIMON à ceux qui critiquent le concours commun comme un objet qui favorise la reproduction sociale.

M. SIMON estime que le format du concours commun est une force pour l'inclusivité des IEP du réseau. Il permet en effet d'éviter la multiplication des frais de déplacement. Sur les épreuves, il estime que le fait que les épreuves soient associées à des matières enseignées au lycée et que les thématiques soient annoncées très en avance limite le risque de discrimination sociale. Ainsi, l'épreuve d'anglais est souvent critiquée, dans les processus de sélection, comme socialement discriminante, mais il est possible d'en limiter les inconvénients par une préparation ad hoc.

Il souligne toutefois un autre écueil: celui de la méconnaissance de l'existence même des IEP et de leurs débouchés. Enfin, il propose d'étudier la possibilité de réintroduire un concours d'entrée en deuxième année, sous un format qui ne surcharge pas l'administration et qui puisse constituer une voie de repêchage et donner une voie d'accès aux étudiants des classes préparatoires.

M. SUARD remercie M. SIMON pour sa présentation et la richesse des débats.

Il introduit le second candidat, M. DROIT.

M. DROIT remercie M. SUARD ainsi que les administrateurs présents, puis entame sa présentation en annonçant être porteur d'un projet élaboré en commun avec les collègues qui ont accepté de lui faire confiance et de le rejoindre dans l'équipe de direction.

Leur projet, c'est à la fois celui d'une École fidèle depuis 1945 à sa mission de service public et tournée vers l'avenir. C'est aussi celui d'une École soucieuse de la réussite de ses étudiants, de leur épanouissement personnel et de leur insertion professionnelle.

Au fond, ce qui unit les acteurs de l'école, au-delà des différences de statuts (enseignants, Enseignants-Chercheurs, personnels administratifs) et des particularismes propres à chaque discipline enseignée à Sciences Po Strasbourg, c'est d'œuvrer à cette mission de service public dans un contexte financier, national et international parfois très compliqué.

Leur projet pour les cinq prochaines années s'est nourri des critiques, des besoins concrets qui ont été exprimés par tous les membres de la communauté éducative. Il s'appuie aussi sur une conviction personnelle et un constat tiré de sa trajectoire personnelle nourrie d'hybridité franco-allemande :

- diriger Sciences Po Strasbourg demande de l'expérience académique, administrative, internationale ;
- diriger Sciences Po Strasbourg demande de l'énergie, de l'écoute, de l'humilité et de l'endurance ;
- diriger Sciences Po Strasbourg demande une lucidité acquise au travers des crises et des épreuves ;
- diriger Sciences Po Strasbourg demande enfin une volonté, celle de fabriquer du commun en animant autrement une équipe pédagogique et administrative au service des étudiants.

pour réaliser ce projet, M. DROIT et son équipe ont identifié trois priorités qui constituent autant de défis à relever ensemble dans les années à venir.

- La priorité n°1, apaiser et refonder ;
- La priorité n°2, renforcer notre engagement pour l'égalité des chances et la réussite étudiante ;
- La priorité n°3, renforcer l'institution par de nouvelles idées et de nouveaux projets.

Apaiser et refonder, ce n'est pas nier ce qui s'est passé, mais tirer les leçons pour garantir une atmosphère sereine dans l'intérêt des étudiants et des personnels administratifs et enseignants. Le passé n'est pas un boulet, mais un réservoir d'expériences pour aller de l'avant. M. DROIT souhaite tendre la main à toutes les énergies de cette école avec un objectif simple : se parler pour que plus personne ne se sente oublié.

Mais au-delà des mots, comment faire ?

Concrètement, cet effort collectif passe par des espaces de dialogue à inventer ou à refonder :

- Une gouvernance plus collégiale avec les enseignants-chercheurs en délimitant ce qui relève de l'information (une véritable réunion de rentrée) de ce qui relève de la codécision pour les enjeux pédagogiques stratégiques (comme par exemple l'intelligence artificielle). Pour cette gouvernance renouvelée, M. DROIT compte aussi solliciter l'expertise des anciens directeurs de Sciences Po (MM DIETSCH et ECKERT ont déjà donné leur accord).
- Des espaces de dialogue réguliers avec les étudiants, leurs représentants et les associatifs : se parler pour ne pas se diviser et se polariser
  - Town Hall semestriel : ouvrir un lieu de débats, de discussion, mais non de décision
  - Rencontre avec les représentants étudiants au CA en dehors de la CP et du CA pour travailler sur un certain nombre de sujets du quotidien (l'environnement, la vie étudiante, la précarité...)
  - Développer un climat de confiance avec les associations dont il compte accompagner le travail et valoriser l'engagement

- L'équipe réunie autour de M. DROIT compte repositionner le conseil d'administration un lieu de débats non idéologiques mais stratégiques

- Elle compte également déployer une organisation simplifiée du fonctionnement pédagogico-administratif avec un équilibre à trouver entre des contraintes administratives et des espaces de flexibilité à dégager (emploi du temps, tâches collectives)

pour mener à bien la mission de service public, une atmosphère de travail sereine est nécessaire. La responsabilité d'une équipe de direction, c'est précisément de garantir la liberté d'enseigner, la liberté de s'exprimer dans le respect des droits et des devoirs, dans le respect des règles de l'université et de nos tutelles.

M. DROIT poursuit avec la deuxième priorité de son équipe, qui consiste à renforcer l'engagement pour l'égalité des chances et la réussite étudiante, ce qui implique d'être à la fois lucide et ambitieux.

Dans un contexte d'austérité à venir, leur ambition est de continuer le combat pour la démocratisation de Sciences Po Strasbourg, notamment en :

- défendant le programme PEI menacé de coupes budgétaires en allant cherchant des financements extérieurs, notamment sous forme de mécénat
- en faisant vivre la démocratisation sociale à l'intérieur de Sciences Po Strasbourg, ce qui signifie limiter l'autocensure des étudiants sur certaines destinations internationales ou certains doubles-diplômes en renforçant le budget de la BMI.

Réaliser cette mission de service public, c'est fournir un cadre pédagogique toujours plus épanouissant et concilier bien-être et exigence académique.

M. DROIT évoque des exemples de mesures concrètes à déployer :

- se donner les moyens de poursuivre les actions d'accompagnement à la réussite étudiante dans le cadre du programme ARIANE, en clarifiant ce qui relève du tutorat pédagogique et de l'accompagnement psychologique

- sur la santé mentale, sont prévus le recrutement d'un ou une psychothérapeute, le développement d'ateliers de gestion des émotions, et la mise en place d'une détection plus précoce des étudiants sujets à des risques.

Cette réussite étudiante est impensable sans un personnel administratif bien formé, bien encadré et dont les modalités d'organisation du travail pourront être simplifiées.

pour M. DROIT, la réussite étudiante, c'est ce qui permettra à Sciences Po d'aller de l'avant, de travailler ensemble se donnant les moyens de faire mieux.

M. DROIT poursuit avec la troisième priorité de son équipe qui consiste à renforcer l'institution par de nouvelles idées et de nouveaux projets.

Ils entendent stimuler le collectif pour une école tournée vers l'avenir qui réponde aux attentes des élèves et qui permette à Sciences Po Strasbourg de rayonner à l'échelle du territoire et au-delà.

M. DROIT cite des pistes de mesures concrètes à mettre en œuvre :

- L'équipe de direction continuera à agir pour développer l'alternance, en accord avec les responsables pédagogiques volontaires, pour répondre aux aspirations croissantes de professionnalisation ;
- Renforcement des synergies entre Sciences Po Strasbourg et les autres composantes concernées pour mettre en place un pôle de préparation aux concours administratifs (IPAG/faculté de droit). Ce travail devra être pensé en dialogue avec les écoles du service public (INET, INSP) pour répondre à l'intérêt renouvelé pour le service de l'État ;
- Développement de la formation continue (à destination des élus) en s'appuyant sur un groupe d'enseignants volontaires et motivés ;
- Établissement d'une nouvelle relation de confiance avec les alumnis qui sont toujours mobilisés pour soutenir l'École.

En conclusion, ensemble, avec l'équipe de direction qu'il animera, M. DROIT entend, dans un climat de travail plus serein et convivial, projeter Sciences Po Strasbourg dans un futur animé par la volonté de réaliser au mieux cette mission de service public.

Cette équipe se tient prête à affronter les défis d'aujourd'hui et de demain : la transition écologique, l'internationalisation de notre école (avec une attention portée à la liberté de mobilité, mais aussi à l'accueil des étudiants internationaux encore trop souvent invisibilisés). Sur tous ces sujets, le projet est de travailler ensemble pour une école toujours plus ouverte à l'international.

Cet objectif de fabriquer du commun, Sciences Po Strasbourg le doit à ses étudiants présents et futurs, mais aussi aux anciens qui restent attachés à leur Alma Mater.

M.SUARD remercie M. DROIT pour sa présentation et ouvre les débats.

Mme SALIOU souhaite savoir si M. DROIT projette de conserver toutes ses responsabilités pédagogiques s'il est élu.

M. DROIT indique avoir conscience qu'il devra sacrifier certaines de ses activités. Ainsi, il ne pourra pas conserver la responsabilité de la filière de quatrième année "Etudes des Relations Internationales et du Global". Il indique toutefois qu'il conservera en cas d'élection le parcours de master 2 "Défense, renseignement et sécurité internationale" car ce parcours s'est ouvert à l'apprentissage depuis la rentrée dernière et que les liens noués avec les nombreux professionnels lui permettent de mesurer les attentes de ce milieu.

Mme ABALLEA l'interroge sur ses projets au sein du laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCs) dont il assume actuellement la direction adjointe.

M.DROIT indique avoir annoncé à son laboratoire qu'il allait renoncer à la direction adjointe. Il va toutefois rester en poste le temps de mener à bien l'accréditation du laboratoire pour la section CNU 35.

Mme ZIELINSKI indique avoir tiré un enseignement depuis le début de son mandat qui est que les personnalités extérieures ne sont pas suffisamment associées ou informées des discussions qui interviennent en amont des dossiers présentés en conseil pour leur permettre d'émettre un avis éclairé. Elle interroge M. DROIT sur les solutions qui pourraient être apportées à cette problématique.

M. DROIT confirme sa volonté de repositionner le conseil d'administration en instance de débat et de décision. Il confirme la nécessité de créer des courroies de transmission d'information vers les administrateurs externes afin de leur permettre de mieux appréhender les enjeux de l'école. Il évoque la possibilité de les réunir avant la séance du conseil, et d'entretenir des contacts plus réguliers entre eux et la direction par exemple.

M. LARAT remarque que M. DROIT a beaucoup utilisé le pronom "nous" dans sa présentation et souhaiterait connaître la composition de son équipe.

M. DROIT confirme l'existence d'une équipe autour de lui mais indique que ses collègues lui ont demandé de respecter le principe de confidentialité. Il souligne que ce "nous" est le point départ de sa candidature et qu'il incarne la nécessité d'un collectif pour relever le défi que représente la direction de l'école.

Mme WASSENBERG souhaite connaître son positionnement par rapport au projet de charte éthique de la nouvelle présidence de l'université de Strasbourg, destinée à mieux encadrer les partenariats et la liberté académique.

M. DROIT estime que cette charte est un enjeu essentiel pour accompagner le développement à l'international et assurer la stabilité des composantes. Il formule le souhait que les composantes soient consultées dans le cadre de son processus de rédaction.

Mme POIROT évoque le contexte budgétaire tendu et interroge M. DROIT sur l'enjeu du financement de l'école, de sorte à garantir la qualité des enseignements. Elle souhaiterait également avoir des précisions sur le projet de développement de partenariats avec le secteur privé, et si un cadre éthique est prévu.

M. DROIT indique que l'idée n'est pas de nouer des partenariats directs mais de passer par la fondation de l'Université de Strasbourg pour lever des fonds qui seront fléchés vers le dispositif de bourses et l'accompagnement de certains projets. Des discussions sont prévues avec tous les membres de la communauté pour qualifier les modalités de recherche de financements.

Il estime toutefois que la dotation de fonctionnement versée par l'université de Strasbourg ne va pas fondre brutalement, mais la tendance est évidemment à la baisse. Dans ce cadre, les leviers pour le financement de l'école sont à rechercher du côté du mécénat, de l'alternance et du développement de la formation continue (dont la formation des élus).

M. DROIT manifeste toutefois une inquiétude pour le financement de PEI et pour la masse salariale de l'université. Il va falloir en effet se battre dès à présent pour les subventions du programme de démocratisation ainsi que pour le maintien de chaque poste vacant.

M. JUHEM évoque la réforme du premier cycle du diplôme de Sciences Po qui a créé des frictions avec certaines sections disciplinaires. Il souhaiterait savoir quel bilan en a tiré M. DROIT.

M. DROIT répond avoir beaucoup appris de cette réforme dont il rappelle l'origine. Avec M. Heurtin, il avait fait au début de leur mandat le constat initial d'un mal-être étudiant, notamment en lien avec une charge horaire de cours très élevée à Sciences Po Strasbourg (640h, contre 420h à Sciences Po Lille et 520h à Sciences Po Lyon par exemple). En deuxième année, les journées de cours non-stop de 8h à 20h n'étaient pas rares. Les sections ont été invitées à réfléchir à leurs volumes horaires respectifs, de sorte à établir une répartition égale entre elles. Cette réforme a effectivement été mal vécue par les

sections qui bénéficiaient d'un volume horaire supérieur. Il a notamment pu en reparler avec M. ECKERT qui fait valoir le fait que la différenciation horaire avait vocation à compenser l'absence de l'enseignement du droit dans le secondaire d'une part, et qu'il manque un cours d'introduction au droit en première année d'autre part.

La réforme du premier cycle avait également pour objectif de donner plus de temps de travail personnel aux étudiants afin de leur permettre de mieux préparer les travaux menés en conférences de méthode.

M. MICHON reprend la notion de sacrifice évoquée par M. DROIT pour l'alerter sur la surcharge de travail qui pèse sur les enseignants-chercheurs. Ainsi, si gouverner c'est renoncer, il l'interroge sur les projets auxquels il serait prêt à renoncer.

M. DROIT estime que gouverner consiste à faire des choix. Les projets qui sont développés dans le cadre de sa candidature ont été pensés, calculés et discutés avec ses collègues. Il partage le constat d'une surcharge de travail qui résulte également en grande partie d'un déséquilibre dans la répartition des missions entre enseignants-chercheurs. Il estime qu'un travail collectif est à mener à ce titre.

Il poursuit sa réflexion en estimant que parmi ces projets, il ne souhaiterait pas renoncer à celui concernant la formation continue aux élus car il existe une équipe d'enseignants prêts à s'investir. Il indique enfin ne pas vouloir non plus renoncer au projet des partenariats culturels. Celui-ci a vocation à faire entrer de la culture et de la joie dans le bâtiment et ne sera pas excessivement chronophage.

M. LEVAN évoque le risque d'une victoire de l'extrême droite aux prochaines présidentielles et interroge M. DROIT quant à ses pistes pour protéger l'IEP d'attaques politiques.

M. DROIT estime que cette problématique est importante et qu'elle se posera déjà en 2026 pour les municipales. Il s'agira de créer un cadre, discuté en amont, avec des règles de débats qui garantissent la libre expression, dans le respect des opinions de chacun. Il s'opposera farouchement à toute attaque politique qui viserait à déstabiliser l'IEP.

M. VERNEUIL évoque l'autocensure de certains candidats au concours d'entrée dans les IEP en raison du montant des droits, ainsi, qu'à l'interne, l'autocensure des étudiants dans le choix de leur destination de mobilité internationale en troisième année. Il souhaite connaître la position de M. DROIT à ce sujet.

M. DROIT indique qu'il continuera le travail mené par M. HEURTIN au sein du réseau pour poursuivre la baisse des droits d'inscription au concours pour les boursiers du secondaire. Il souligne que le montant de ces droits n'est pas le seul frein et évoque l'importance du programme PEI pour lutter contre le sentiment d'illégitimité des élèves boursiers du secondaire. Il indique soutenir le travail mené sur l'enveloppe de la bourse de mobilité internationale afin de renforcer l'accompagnement financier dont bénéficient les étudiants les moins favorisés dans leur projet de mobilité. Cette enveloppe pourrait notamment être abondée par du mécénat d'entreprises, celles-ci ayant bien conscience de l'importance de l'ouverture à l'international dans la formation de leurs futurs cadres.

M. SUARD annonce que la période de 30 minutes de débat est écoulée et propose de passer au vote.

Le premier et le deuxième tour de scrutin ne permettent pas de dégager de vainqueur, les deux candidats recueillant chacun 18 voix (procès-verbaux de dépouillement en annexes 5 et 6).

M. SUARD propose, en accord avec les candidats, de rouvrir dix minutes de débat avec chacun d'entre eux, avant de passer au troisième et dernier vote. Il invite de nouveau M. SIMON à répondre aux nouvelles questions des administrateurs.

Mme ROIRON évoque la proposition de M. SIMON de supprimer l'épreuve d'anglais au concours commun d'entrée en première année comme solution à la démocratisation de l'accès aux IEP. Elle aurait souhaité connaître la position de M. SIMON sur les autres langues proposées au concours.

M. SIMON répond qu'il s'agit d'un malentendu, il s'agissait plus d'une réflexion sur la présence des langues en général au concours comme facteur de hiérarchisation sociale. En effet, il est plus facile pour les familles aisées de financer des voyages linguistiques à leurs enfants. Il rappelle toutefois avoir évoqué les nombreux efforts faits pour limiter ce biais. Cette réflexion vaut pour toutes les autres langues.

M. LEVAN souhaite connaître l'avis de M. SIMON au sujet de la réforme de l'assiduité introduite par la précédente équipe de direction.

M. SIMON estime qu'il convient d'analyser cette réforme selon la méthodologie déjà évoquée. Il estime qu'il convient de ne pas mener de réformes dans l'absolu, mais de les étayer de critères objectifs. Ainsi, si l'objectif de cette réforme consiste en une meilleure implication des étudiants, il conviendrait d'en estimer l'efficacité en définissant des critères mesurables et d'en assurer le suivi.

M. BEDU pose la problématique du débat au sein de l'école. Il évoque notamment les péripéties autour de l'accueil d'un cadre de l'entreprise Total qui n'a pas pu participer à la conférence-débat à laquelle l'avait invitée une enseignante-chercheuse de l'école. Il souhaiterait savoir quelles mesures compte mettre en œuvre M. SIMON pour garantir la pluralité des opinions dans les débats au sein de l'école.

M. SIMON confirme que l'IEP doit renforcer sa culture du débat. Il proposera des cycles de conférences-débats sur des thématiques, d'abord relativement consensuelles puis graduellement plus complexes, afin de former progressivement les étudiants à discuter dans le respect de la diversité des opinions. Il considère qu'il appartient à la direction de s'impliquer dans cet apprentissage.

M. JUHEM évoque le rôle joué par M. SIMON dans le groupe de conciliation formé pour sortir l'école de l'impasse où elle se trouvait au plus fort de la crise relative au partenariat avec l'université Reichman. Il souhaiterait connaître la méthode employée et son avis sur le résultat.

M. SIMON indique avoir été invité à participer au groupe afin de représenter la section de droit. La méthodologie employée a consisté à créer un cadre d'échange propice à une écoute respectueuse de la pluralité des opinions, à expliquer l'origine des divergences, afin de rechercher les formulations sur les points de convergence pour dégager la ligne la plus consensuelle possible et le socle d'un accord à proposer au conseil d'administration. Il estime que le résultat atteint par le groupe de conciliation a été une réussite, au sens où il a pu produire un rapport qui a fait l'unanimité des membres du groupe, en dépit de leurs profondes divergences originelles. Il souligne toutefois que les administrateurs étaient dans leur rôle de décider de suivre ou non les recommandations de ce rapport. La décision des administrateurs de ne pas suivre les recommandations proposées n'enlève rien à la qualité du résultat produit par ce groupe. Il estime qu'il a manqué deux semaines de travail au groupe, qui lui auraient permis d'aboutir à la position médiane proposée par le président du conseil d'administration. Il conclut en indiquant que s'il devait assurer la fonction de directeur, il ré-emploierait cette méthodologie pour éviter qu'une telle crise ne se reproduise.

M. SUARD annonce que les dix minutes sont écoulées et invite M. SIMON à céder sa place à M. DROIT. Celui-ci se présente de nouveau face aux administrateurs afin de répondre à leurs questions complémentaires.

Mme ROIRON interroge M. DROIT sur ses intentions en termes d'encadrement pédagogique, s'il devait ne pas être élu directeur et en particulier à l'égard de la filière " Etudes des Relations Internationales et du Global".

M. DROIT explique être arrivé à l'IEP en 2017 en provenance de Berlin. Il s'est immédiatement investi, à la demande de M. ECKERT, dans la création d'une filière d'études dédiée aux relations internationales, jusqu'à être en mesure de proposer aux

étudiants, au sein de cette filière, des parcours de master en alternance. Il indique que s'il ne devait pas être élu, il conserverait la responsabilité du parcours de master DRSI par égard pour ses étudiants, mais qu'il renoncerait à toutes les autres responsabilités qui lui incombent actuellement.

M. LEVAN lui demande quel bilan il tire de la réforme de l'assiduité qu'il a menée.

M. DROIT rappelle que cette réforme a été menée d'une part, en réponse à la frustration des collègues enseignants-chercheurs qui voyaient leurs cours et leurs conférences de méthode se vider au fur et à mesure de l'avancement dans le semestre. Cette réforme avait d'autre part vocation à identifier beaucoup plus tôt les élèves décrocheurs afin de leur proposer un accompagnement. Enfin, il indique que cette réforme a été évaluée et que le régime d'assiduité a évolué notamment pour permettre la prise en compte de difficultés de santé telles que l'endométriose. M. DROIT conclut qu'il ne la regrette pas, d'autant qu'elle a été doublée de la réforme du premier cycle qui a permis de réduire le volume des horaires de enseignements.

Il indique toutefois regretter de ne pas avoir pris la mesure de l'importance pour de nombreux étudiants des événements associatifs inter-IEP. Cela lui aurait permis d'éviter de positionner des épreuves de contrôle continu par exemple au moment de ces manifestations. Il estime que ces événements doivent pouvoir trouver une place dans la vie de l'école.

M. LARAT interroge M. DROIT sur son ressenti après cette longue séquence de fortes tensions, et lui demande quelle conclusion il tire de l'égalité parfaite entre lui et M. SIMON à l'issue des deux premiers tours.

M. DROIT indique porter, avec plusieurs collègues, un projet robuste pour l'IEP. Il est convaincu que cette élection doit se jouer sur le projet du candidat et non sur une image à un instant T, a fortiori en période de crise. Sa pratique du marathon lui a appris l'opiniâtreté. Il ne renoncera pas à sa candidature, même s'il entend les doutes qu'elle peut susciter. Il est convaincu de sa capacité à rassembler et à développer une nouvelle dynamique pour l'école. Il respecte profondément la fonction de directeur et souhaite pouvoir mettre à profit de l'institution l'expérience engrangée dans sa fonction de directeur des études ces cinq dernières années.

Mme ABALLEA souhaiterait savoir, à défaut de connaître la composition de l'équipe qui l'entourerait, sa conception de l'architecture de l'équipe de direction et de son mode de gouvernance.

M. DROIT propose de faire évoluer le comité de direction. Celui-ci comportera un temps d'échange purement politique au début de chaque séance, le comité s'ouvrira ensuite dans un second temps aux discussions avec les responsables administratifs. Le comité de direction accueillera également très régulièrement les responsables de chaque section afin de les associer aux projets en amont de leur présentation en comité pédagogique. L'objectif est de rendre le codir plus inclusif à l'égard du corps des enseignants et enseignants-chercheurs. M. DROIT est convaincu que les responsables de section sont les relais pertinents, l'enjeu étant toutefois qu'ils assurent une communication fluide vers leurs pairs.

M. MICHON interroge M. DROIT sur la composition du comité de direction.

M. DROIT souhaite maintenir a priori la structure prévue par les statuts, à savoir, trois directions déléguées en charge des études, des relations internationales et de la démocratisation, de l'inclusion et de la réussite étudiante. Ces trois fonctions constituerait le cœur du réacteur, élargi mensuellement aux responsables des cinq sections. Le codir serait assisté par la responsable administrative et financière et son adjoint, responsable du service des études.

M. MICHON souhaite savoir s'il envisage des ajustements en cours de mandat.

M. DROIT indique que les relations internationales et la démocratisation resteront ses priorités. Il indique que le périmètre des missions associées à la direction des études devra être discutée avec les responsables pédagogiques de première et deuxième année, ainsi qu'avec les responsables de filières et de mention au niveau du second cycle.

M. SUARD annonce la fin de cette seconde période de débat et propose aux administrateurs de passer au vote.

Le résultat du troisième tour de scrutin donne 19 voix pour M. DROIT et 17 voix pour M. SIMON (procès-verbal de dépouillement et de proclamation en annexe 7).

M. SUARD déclare que M. DROIT est élu en qualité de directeur pour un mandat de cinq années à compter du 1er septembre 2025. Il félicite M. DROIT pour son élection et se réjouit de leur future collaboration au bénéfice de Sciences Po Strasbourg.

M. DROIT le remercie et remercie les administrateurs pour leur décision de lui confier la direction de l'école.

M. SUARD remercie les administrateurs et les candidats pour la qualité des débats qui ont été à la hauteur des enjeux de cette élection.

En l'absence de points divers, l'ordre du jour étant épuisé, M. SUARD clôture la séance à 20h15.